

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire suppléant Martin Laplaine, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Philippe Drolet et Louis Cimon, sous la présidence de la maire suppléant Martin Laplaine.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Lise Michaud mairesse et Monsieur Stéphane Roy conseiller

2020-08-373 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

1. QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :
 - 14.13 Demande de permis en vertu du PIIA - le remblai d'une partie de la terre du lot # 6 018 071;
 - 15.2 Tournoi de golf du Boisé au profit de la Fondation Gisèle Faubert.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-374 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'ENREGISTREMENT DES APPELS

CONSIDÉRANT la Politique d'enregistrement des appels adoptée par ce Conseil le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT que cette politique doit être mise à jour en raison notamment de la création de certains emplois dont les titulaires devraient voir leur poste téléphonique visé par la politique;

CONSIDÉRANT par ailleurs que la politique ne prévoyait aucune mesure concernant les appels internes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil adopte la Politique d'enregistrement des appels modifiée, laquelle est attachée à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-375 BOÎTES POSTALES. RUE ÉDOUARD-LABERGE INTERSECTION HENRI-LADOUCEUR. DEMANDE À LA SCP

CONSIDÉRANT la collision survenue récemment sur la rue Édouard-Laberge à l'intersection de la rue Henri-Ladouceur;

CONSIDÉRANT les représentations de citoyens du secteur;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du Service de Police de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT que les véhicules fréquemment garés devant les boîtes postales causent un problème de visibilité à cette intersection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil demande à la Société Canadienne des Postes de déplacer les boîtes postales de la rue Édouard-Laberge à l'intersection de la rue Henri-Ladouceur.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-376 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-980 CONCERNANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE ET LE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 14 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2019-980-01 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière et le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-377 APPROBATION. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT différents mandats confiés à la direction Urbanisme et Environnement ainsi qu'à la direction des Ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil approuve les transferts budgétaires suivants :
 - Augmentation du poste budgétaire : 02-610-00-412 (services juridiques urbanisme) de 42 500 \$;
 - Augmentation du poste budgétaire : 02-160-00-412 (services juridiques ressources humaines) de 30 000 \$;
 - Diminution du poste budgétaire : 02-701-51-415 (contrats et honoraires-activités récréatives) de 72 500 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-378 ADOPTION. COMPTES À PAYER. PÉRIODE DU 5 JUILLET 2020 AU 31 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT les listes de comptes payés et à payer déposés lors de la présente séance :

- Comptes payés avant la séance
- Fonds d'administration générale

SOMMAIRE DES COMPTES À PAYER DU 05/07/2020 au 31/07/2020

DATE D'ÉMISSION	MONTANT PAYÉ
2020-07-08	823 000.29 \$
2020-07-09	187 189.56 \$
2020-07-10	244 307.20 \$
2020-07-17	31 083.13 \$

	3
2020-07-23	2016 765.99 \$
2020-07-24	35 731.07 \$
2020-07-31	1 868 759.30 \$
TOTAL DES COMPTES	3 406 836.54 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour la période allant du 5 juillet au 31 juillet 2020 et autorise la directrice des finances à effectuer les paiements requis.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-379 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 25 JUIN 2020.

- Je, Johanne Anderson, conseillère) municipale, dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 juin 2020.

2020-08-380 DEMANDE DE PIIA VISANT LE CHANGEMENT D'UNE PARTIE DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA FAÇADE PRINCIPALE POUR LE 49, RUE MCDIARMID.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le changement d'une partie du revêtement extérieur de la façade principale a été déposée pour le 49, rue McDiarmid;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 49, rue McDiarmid visant le changement d'une partie du revêtement extérieur de la façade principale sans condition.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-381 DEMANDE DE PIIA VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE PIÈCE AU-DESSUS DU GARAGE POUR LE 54, RUE LACOSTE.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'une pièce au-dessus du garage a été déposée pour le 54, rue Lacoste;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 54, rue Lacoste visant la construction d'une pièce au-dessus du garage sans condition.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-382 DEMANDE DE PIIA VISANT LA CONSTRUCTION D'UN VESTIBULE EN FAÇADE PRINCIPALE POUR LE 35, RUE DES SAPINS.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'un vestibule en façade principale a été déposée pour le 35, rue des Sapins;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 35, rue des Sapins visant la construction d'un vestibule en façade principale avec modifications et aux conditions suivantes :
- Que le propriétaire s'assure que les travaux respectent le code de construction, notamment en ce qui a trait au palier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-383 DEMANDE DE PIIA VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE POUR LE 1197, BOULEVARD SALABERRY.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée a été déposée pour le 1197, boulevard Salaberry;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 1197, boulevard Salaberry visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans condition;
- Que le choix entre les deux options proposées soit celui du demandeur.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-384 DEMANDE DE PIIA VISANT L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET L'AJOUT D'UN ESCALIER EN FAÇADE POUR LE 59, RUE REID.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'aménagement paysager et l'ajout d'un escalier en façade a été déposée pour le 59, rue Reid;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 59, rue Reid visant l'aménagement paysager et l'ajout d'un escalier en façade sans condition.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-385 DEMANDE DE PIIA VISANT LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA FAÇADE AVANT DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE POUR LE 8, RUE DES CHÊNES.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le remplacement du revêtement extérieur de la façade avant de la résidence unifamiliale isolée a été déposée pour le 8, rue des Chênes;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 8, rue des Chênes visant le remplacement du revêtement extérieur de la façade avant de la résidence unifamiliale isolée sans condition.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-386 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2020-12 CONCERNANT LE 12, RUE GAÉTAN.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 12, rue Gaétan afin de permettre qu'une marge avant soit de 6 mètres alors que la grille des spécifications de la zone H05-326 de l'annexe B du Règlement de zonage 2009-858 exige une marge avant minimale de 7 mètres.

CONSIDÉRANT que cette demande est aussi associée à une demande en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2012-898;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT l'avis public du 22 juillet 2020;

CONSULTATION PUBLIQUE : aucun commentaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure #2020-12 au 12, rue Gaétan afin de permettre qu'une marge avant soit de 6 mètres alors que la grille des spécifications de la zone H05-326 de l'annexe B du Règlement de zonage 2009-858 exige une marge avant minimale de 7 mètres sans condition.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-387 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2020-14 CONCERNANT LE 818, BOUL. SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 818, boulevard Saint-Jean-Baptiste afin de permettre que des conteneurs à déchets avec écran opaque soient situés en cour avant, alors que la ligne 22 du tableau de l'article 6.2.2 du règlement de zonage

2009-858 le prohibe et permettre que des appareils de climatisation soient situés en cour avant, alors que la ligne 15 du tableau de l'article 6.2.2 du règlement de zonage 2009-858 le prohibe;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT l'avis public du 22 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil **accorde** la demande de dérogation mineure #2020-14 au 818, boulevard Saint-Jean-Baptiste afin de permettre que des appareils de climatisation soient situés en cour avant, alors que la ligne 15 du tableau de l'article 6.2.2 du règlement de zonage 2009-858 le prohibe et permettre c3 et permettre c4 et permettre avec les conditions suivantes :
- QUE ce Conseil **refuse** la demande afin de permettre que des conteneurs à déchets avec écran opaque soient situés en cour avant, alors que la ligne 22 du tableau de l'article 6.2.2 du règlement de zonage 2009-858 le prohibe.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-388 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2020-15 CONCERNANT LE 8 C, RANG SAINT-CHARLES.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 8 C, rang Saint-Charles afin de permettre que la marge latérale totale du bâtiment soit de 6,7 mètres, alors que la ligne 23 de la grille de spécifications de la zone A06-416 de l'annexe B du règlement de zonage 2009-858 prévoit une marge latérale totale minimale de 7 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT l'avis public du 22 juillet 2020;

CONSULTATION PUBLIQUE : aucun commentaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure #2020-15 au 8 C, rang Saint-Charles afin de permettre que la marge latérale totale du bâtiment soit de 6,7 mètres, alors que la ligne 23 de la grille de spécifications de la zone A06-416 de l'annexe B du règlement de zonage 2009-858 prévoit une marge latérale totale minimale de 7 mètres sans condition.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-389 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2020-16 CONCERNANT LE 8-10-12 ET 18-20-22, RUE BARRETTE.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 8-10-12 et 18-20-22, rue Barrette afin de permettre que l'élévation du niveau du rez-de-chaussée de deux bâtiments trifamiliaux isolés soit de 2,60 mètres, alors que le premier alinéa de l'article 5.11.6 du règlement de zonage 2009-858 autorise une élévation maximale de 1,5 mètre et permettre qu'un lot ait une

largeur de 3 mètres, alors que la grille des spécifications de la zone H04-461 de l'annexe B du règlement de zonage 2009-858 exige une largeur minimale de 9 mètres et permettre e3 et permettre e4 et permettre e5;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT l'avis public du 22 juillet 2020;

CONSULTATION PUBLIQUE : aucun commentaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure #2020-16 au 8-10-12 et 18-20-22, rue Barrette afin de permettre que l'élévation du niveau du rez-de-chaussée de deux bâtiments trifamiliaux isolés soit de 2,60 mètres, alors que le premier alinéa de l'article 5.11.6 du règlement de zonage 2009-858 autorise une élévation maximale de 1,5 mètre et permettre qu'un lot ait une largeur de 3 mètres, alors que la grille des spécifications de la zone H04-461 de l'annexe B du règlement de zonage 2009-858 exige une largeur minimale de 9 mètres sans condition.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-390 PROLONGATION DE MANDAT. SOCIÉTÉ HÉLÈNE DOYON, URBANISTE-CONSEIL INC.

CONSIDÉRANT la révision en cours des règlements d'urbanisme et notamment du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été confié à la société Hélène Doyon, Urbaniste-Conseil inc. au montant de 13 500 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction Urbanisme et Environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger le mandat;

CONSIDÉRANT le règlement de délégation du pour voir de dépenser;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil autorise le prolongement du mandat octroyé à la société Hélène Doyon, Urbaniste-conseil inc. pour un montant maximal de 21 740\$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit financée via le poste budgétaire sera le 02-135-00-414.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-391 DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA - LE REMBLAI D'UNE PARTIE DE LA TERRE DU LOT # 6 018 071

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le remblai d'une partie de la terre a été déposée pour le lot 6 018 071;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 25 juin 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au lot 6 018 071 visant le remblai d'une partie de la terre avec modifications et aux conditions suivantes :
- QUE la hauteur du terrain soit harmonisée avec celle des terrains voisins;
- QUE le demandeur maintienne les voies de circulation propres au moyen d'un balai mécanique tout au long des travaux de façon quotidienne;
- QU'une caractérisation des sols ait lieu;
- QU'aucune terre ne soit déversée dans les fossés de rues.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-392 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES POUR 2020-2021

CONSIDÉRANT le programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021* du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT que le programme a été bonifié pour l'édition 2020-2021 compte tenu du contexte actuel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la direction Loisirs, Culture et Vie communautaire à déposer une demande pour l'exercice 2019-2020 dans le cadre du programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021* du ministère de la Culture et des Communications;
- QUE ce Conseil mandate monsieur Éric Lelièvre, directeur Loisirs, Culture et Vie communautaire, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
- QUE ce Conseil s'engage à financer la totalité du projet pour un montant totalisant 76 440 \$, y compris la subvention du ministère de la Culture et des Communications tel que prévu aux postes budgétaires 02-702-30-349; 02-702-30-671; 02-702-30-672; 02-702-30-673; 02-702-30-675.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-08-393 TOURNOI DE GOLF DU BOISÉ AU PROFIT DE LA FONDATION GISÈLE FAUBERT

CONSIDÉRANT que le 11 septembre 2020 se tiendra le Tournoi de golf du Boisé au profit de la Fondation Gisèle Faubert au Club de golf Léry;

CONSIDÉRANT l'invitation reçue le 5 août 2020;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil octroie une commandite de 250 \$;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 28.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 31.

2020-08-394 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 33.

ADOPTÉE à l'unanimité